

Lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, trans : au-delà de la tolérance, à quand l'égalité des droits ?

1982 dépénalisation de l'homosexualité 1999 vote du PACS ...

Et depuis ?? **cela fait plus de 10 ans, dont 8 ans d'UMP au pouvoir, que la reconnaissance des droits des personnes LGBT n'avance plus ou très peu en France.** Nous associations, partis politiques, syndicats, individus, citoyen-ne-s refusons cet immobilisme néfaste à l'ensemble de la société.

Manifestons le samedi 12 juin 2010 à la marche des fiertés LGBT de Rennes pour exiger non pas la tolérance, mais l'égalité des droits.

La transidentité toujours pas dépsychiatrisée !

« La maladie c'est la transphobie ! ». Voici un mot d'ordre utilisé en 2009 lors de la journée mondiale contre l'homophobie...hélas il est encore utilisable en 2010 car contrairement aux annonces gouvernementales **les personnes trans sont encore victimes d'une psychiatisation : ils et elles doivent toujours passer par un psychiatre pour pouvoir entamer une transition.** Le ministère de la santé vient seulement d'entamer une démarche de création de centres de références dans l'accompagnement médical des personnes trans, démarche dans laquelle les associations de personnes trans doivent encore et toujours se battre pour être intégrées et écoutées. Une situation révélatrice d'une phobie d'Etat que les personnes lgbt subissent tout au long de leur vie.

L'accès au mariage

Le 14 novembre 2009, 10 ans après le PACS, l'appel de Montpellier en faveur du mariage homosexuel est lancé par les maires de France. Mais le gouvernement continue de faire la sourde oreille à cet appel et aux revendications des associations : **aujourd'hui encore, alors qu'en Espagne, au Portugal, aux Pays-Bas, en Angleterre les couples homos ont accès au mariage, les homosexuel-le-s français-es restent contraint-e-s de conclure un PACS dans un tribunal s'ils/elles souhaitent avoir une reconnaissance légale de leur couple.** Une reconnaissance par ailleurs essentielle pour faire reconnaître ses droits auprès de son employeur, notamment en cas de décès ou d'autres accidents de la vie subi par le couple.

Ce silence politique prétexte à l'immobilisme en dit long sur la frilosité et la réticence de nos gouvernant-e-s à reconnaître l'existence des couples homosexuels et des familles qu'ils fondent !

Reconnaissance légale de l'homoparentalité

Des « micro-avancées » telles que la reconnaissance de la garde alternée (cour d'appel de Rennes le 30/10/2009) peuvent faire croire que la situation devient plus favorable à l'adoption et à la reconnaissance de la parentalité des couples homosexuels... Il n'en est rien ! Le débat français sur l'homoparentalité est encore trop souvent faussé et manipulé par des détracteurs faisant croire qu'il s'agit de dire si l'homoparentalité doit être autorisée ou pas...Ce débat est inutile ! **L'homoparentalité est un fait pour environ 100 000 couples en France et 200 000 homosexuel-le-s.** Le débat devrait donc porter sur la reconnaissance du second parent et du fait qu'un enfant adoptable étant nécessairement sans parents son « intérêt supérieur », si cher aux immobilistes de tout bord, est d'être autorisé à trouver une famille même au sein d'un foyer homoparental ! Mais au fond est-ce l'intérêt de l'enfant ou celui d'un ordre établi que nos politicien-ne-s cherchent à protéger ? Par ailleurs, ne serait-il pas dans le même « intérêt supérieur » de l'enfant d'avoir accès à une instruction qui ne lui impose pas l'hétérosexualité comme norme absolue ?

Le rôle de l'école

Après avoir encouragé dans sa lettre de rentrée de 2008 à « lutter contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie », le ministre de l'Education Nationale a tristement revu sa position, cédant à la pression de lobbys intégristes d'extrême droite qui avaient en janvier 2010 lancé une polémique au sujet du film « Le baiser de la Lune » de Sébastien Watel. Le film en question, qui n'est autre qu'une histoire d'amour poétique entre deux petits poissons « garçons », a créé une levée de boucliers chez ceux et celles qui ne veulent pas voir qu'aujourd'hui encore **50 % des morts par suicide chez les 15-25 ans sont liées à l'homophobie subie par ces mêmes jeunes**, en faisant la deuxième cause de décès pour cette tranche d'âge. Expliquer aux enfants dès le plus jeune âge qu'ils ont le droit d'aimer une personne du même sexe est une urgence et une mission d'utilité publique rendue aux adultes de demain !

L'inégalité des droits, c'est de l'homophobie d'Etat
et l'homophobie d'Etat encourage l'homophobie
au sein des familles, à l'école, au travail, dans la rue !

Nous exigeons :

- ➔ L'égalité en droits civiques concernant le mariage et l'adoption par les célibataires homosexuel-le-s et les couples homosexuels.
- ➔ Des droits égaux en matière de filiation (reconnaissance intégrale du deuxième parent, accès à l'adoption et à la procréation médicalement assistées) et de transmission des biens quelque soit la communauté de vie (mariage, pacs, concubinage).
- ➔ La transformation du congé de paternité en congé de parentalité pour que le deuxième parent, quel qu'il/elle soit de s'occuper de son enfant.
- ➔ La mise en place par l'Education nationale de programme de sensibilisation et d'éducation sur le respect de la vie sexuelle et affective de chacun-e.
- ➔ L'égalité des droits pour les personnes trans et notamment la dépsychiatisation et le respect des choix de vie et d'identité.
- ➔ Le droit d'asile pour tous et toutes les LGBT discriminé-e-s dans leur pays d'origine.

Puisque la marche des fiertés appartient à toutes et à tous...

RDV samedi 12 juin 14h au métro Charles de Gaulle
pour participer à un cortège militant au sein de la marche des fiertés.

Signataires : Mix-Cité Rennes, les Chattes Hurlantes, Contact, les Verts, le Parti de Gauche, Gauche Unitaire, Nouveau Parti Anticapitaliste, Sud Etudiant, Syndicat des Travailleurs-ses de l'Education-Confédération Nationale du Travail